



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Personnels Enseignants

DIPE/18-767-529 du 29/01/2018

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES PROFESSEURS D'EPS ET CHARGES
D'ENSEIGNEMENT**

Références : Articles 5, 7 et 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires des professeurs d'EPS et chargés d'enseignement

Dossier suivi par : DIPE - mail ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral qui actualise la composition de la commission paritaire académique des représentants de l'administration concernant le corps des professeurs d'EPS et chargés d'enseignement.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5. 7 et 10 ;
 VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 VU l'arrêté fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014) ;
 VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe ;
 VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n°645 du 29 septembre 2014 ;
 VU le décret du 19 décembre 2014 portant nomination de M. Bernard BEIGNIER recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ;
 VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2015 portant nomination de M. Pascal MISERY secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille à compter du 25 septembre 2015 ;
 VU l'arrêté ministériel du 20 janvier 2016 portant nomination de Mme Mialy VIALLET directrice des relations et ressources humaines au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} mars 2016.

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

PROFESSEURS D'EPS ET CHARGES D'ENSEIGNEMENT

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines	- Mme Blandine BRIOUDE, secrétaire général adjointe
- M. Christian MORONVAL, IA-IPR EPS	- M. Lionel AMATTE, IA-IPR EPS
- M. Alain RHETY, IA-IPR EPS	- M. Nicolas GENESTOUX, adjoint à la directrice des relations et des ressources humaines
- M. Dominique LEPORATI, principale du collège Henri Fabre à Vitrolles	- Mme Isabelle LACROIX, chef de la division des personnels enseignants
- M. Sylvain LADENT, proviseur du lycée du Rempart à Marseille	- Mme Odile COMTE, principale du collège Jas de Bouffan à Aix en Provence - M
- Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI, proviseure du lycée Marie Madeleine Fourcade à Gardanne	- Mme Hélène SUTY DIGARD, chef de bureau
- Mme Sylvie LEPELTIER-POIRET, principale du collège Albert Camus à La Tour d'Aigues	- M. Yann BUTTNER, responsable du service juridique
- Mme Armelle MAHE MIR, principale du collège Saint Eutrope à Aix-en-Provence	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 24 JAN. 2018

Bernard BEIGNIER